



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Département 13
snpespjj13@gmail.com

Secrétaires départementales :

Alexia PEYRE : 06-22-05-38-99
Florence MOREAU : 07-78-72-80-17



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Déclaration pré-liminaire au CSA 13 du 12 novembre

Après un été agité et une rentrée marquée par une mobilisation historique à la PJJ, pour défendre le maintien des postes occupés par des collègues contractuel.les, de meilleures conditions de travail d'un service public d'éducation, l'heure est au bilan.

Alors que les mobilisations des personnels a clairement mis en avant un dysfonctionnement général de notre institution, l'administration semble ne rien vouloir changer. Les contractuel.les ont été renouvelé.es pour une partie d'entre eux.elles, mais pour des contrats courts, de 6 mois. Que se passera-t-il au bout des 6 mois ? vont-ils être renouvelés ? Un.e professionnel.le non formé.e arrivant dans une unité constitue pour l'équipe une charge de travail supplémentaire de transmission et de formation. A quoi bon former un collègue pour six mois ? Bien entendu ce seront les adolescent.e.s accompagné.e.s qui souffriront le plus de la rupture de lien dans leur prise en charge Par ailleurs, la DIR a évoqué son intransigeance pour que ces personnels soient mieux formés, mais dans la réalité le quotidien les empêche de bénéficier de ce temps de formation.

Entre temps, la médiatisation de la mort d'un adolescent de plus et du crime commis par un deuxième, tous deux victimes de ce qui est à présent nommé narcotrafic, vocable qui ne rend pas compte de la réalité de la situation de pauvreté extrême des habitants des quartiers marseillais, a permis le recrutement de trois professionnel.le.s supplémentaires pour une durée de six mois. Au moment où vous mettez à l'ordre du jour le projet de service du STEMO Nord, nous répétons et répèterons encore qu'aucun projet de service, aussi complet et pensé soit-il, ne pourra être mis en œuvre sans moyens humains et financiers supplémentaires. 3 CDD de six mois ne modifieront pas la surcharge mentale décrite et vécue par les professionnel.le.s tous corps confondus, la responsabilité que fait peser sur elles et eux l'accompagnement d'adolescent.e.s en danger. De plus la répartition de ces CDD nous interroge : partager un éducateur six mois entre deux unités c'est le mettre sciemment en difficulté. Devoir s'adapter à deux dynamiques d'équipes différentes, partager son temps entre deux réunions dans un temps réduit, c'est la certitude de ne pas pouvoir trouver sa place. Les unités ont besoin de professionnels qui vont prendre en charge les mesures pas d'un encadrement supplémentaire, c'est pourquoi notre organisation syndicale interroge le recrutement d'un deuxième RUE à l'UEMO Joliette.

A l'instar des jeunes que nous accompagnons nous n'avons pas besoin de davantage de contrôle et de sanction mais de soutien et de protection de la part de la hiérarchie.

Mais justement, que reste-t-il de la protection des enfants à la PJJ ? La semaine dernière, à nouveau, les

ministres de l'Intérieur et de la Justice sont venus dévoiler une série de mesures pour lutter contre le narcotrafic, devenu cause nationale. Les gouvernements changent mais les réponses restent les mêmes : renforcer les moyens policiers et la répression judiciaire. Concernant la justice des mineurs, il s'agira d'ouvrir davantage de places en centre fermés, d'écarter l'excuse de minorité pour les plus de 16 ans et les récidivistes et de proposer aux forces de police « d'intervenir dans la prise en charge des mineurs délinquants aux côtés de la PJJ ». A quand des MJIE éducateur.trice.s- policiers pour pallier l'absence d'ASS dans les UEMO des Bouches du Rhône ? Il en va de votre responsabilité de Directeur Territorial d'un département particulièrement touché par ce narcotrafic d'opposer à cette politique du tout répressif qui n'a pas montré son efficacité dans la lutte contre les réseaux de trafic de défendre le rôle de la prévention et de la protection pour les adolescent.e.s accompagné.e.s. Chaque nouvelle étude mandatée sur les Centres Fermés dénonce les dysfonctionnements et l'échec de ce type d'enfermement. Un accueil de jour dédié aux jeunes pris dans les réseaux est impossible sans moyens supplémentaires et nous soulignons le risque de stigmatisation et d'exclusion des dispositifs de droit commun si un regroupement de ces adolescent.e.s était organisé..

Nous n'avons besoin que de moyens supplémentaires pour proposer aux adolescent.e.s un accompagnement de qualité, des hébergements protecteurs et éducatifs, des espaces de réflexion pour relever le défi de trouver des réponses aux nouvelles problématiques rencontrées, et d'un soutien des différents échelons hiérarchiques face à des demandes inappropriées de la police ou des magistrats.

Les mobilisations ont démontré le ras le bol des personnels. Lassitude des collègues qui travaillent en hébergement de voir leur outil de travail toujours aussi malmené, fatigue des collègues de l'insertion dont l'activité est instrumentalisée à des fins autres qu'éducatives, usure des collègues de milieu ouvert qui réclament depuis des années la baisse des normes de prise en charge et qui voit leur charge de travail, leur responsabilité ne cesser d'augmenter et le temps auprès des jeunes et des familles s'amenuiser. Et sans même parler des personnels administratifs, exclu.es des revalorisations salariales, exclu.es des dispositifs de travail communs, mais en revanche surchargé.e.s en tâches supplémentaires sans reconnaissance ni salariale ni statutaire. Ce sont aujourd'hui l'ensemble des métiers, des directions de service aux responsables d'unité, en passant par les psychologues ou les ASS qui expriment leur colère et leur ressentiment à l'égard d'une DPJJ qui ne les défend plus, voire qui ne les connaît plus.

Or les sujets à l'ordre du jour de ce CSA ne nous semblent pas prioritaires pour améliorer la situation sociale des personnels, ne permettent pas un quelconque progrès dans la prise en compte du malaise que nous vivons actuellement à la PJJ. L'ordre du jour ne reflète pas les difficultés que nous relayons de CSA en audience ou accompagnement et ne disent rien de la perte de sens, de la surcharge de travail à laquelle nous sommes confrontés.

Quand les personnels sont obligé.es d'accumuler 3 jours de grève pour que les services de la PJJ puissent toujours remplir leurs missions de service public à l'égard d'usagers en grandes difficultés, nous pensons que les CSA ne prennent plus la mesure de la souffrance et de la colère professionnelles. Nous attendons de vous des réponses concrètes à la hauteur des difficultés que nous vivons toutes et tous et qui montrerait que vous êtes conscients des réalités.

Concernant l'ordre du jour, notre organisation ne peut que se positionner favorablement par un protocole qui vient entériner une organisation pensée par les professionnel.le.s de l'UEAT de Marseille pour répondre à la hausse de l'activité leur unité et lutter contre les difficultés liées à l'isolement du travail de

week-end. Sans réponse sur ce sujet pendant des années, ils ont obtenu satisfaction, non sans dommages et souffrances antérieurs, en se mobilisant fortement. Nous aurions souhaité que ce protocole prenne également en compte les modalités de coordination avec la permanence des cadres.

D'autre part, l'équipe de l'UEAT et les hébergements soumis aux accueils d'urgence est en première ligne lors des déferements relatifs au trafic de stupéfiants et des sérieux dangers qui y sont inhérents. Nous serons très vigilants à ce que leur analyse, leurs réflexions et leurs demandes soient réellement entendues par la DTPJJ.

Concernant le projet de service du STEMO Nord, notre organisation syndicale se refuse à étudier tout écrit qui ne prend pas en compte la nécessité d'une baisse des normes de prise en charge pour l'ensemble des professionnel.le.s et rappelle qu'un projet de service en venant harmoniser des pratiques différentes selon les unités ne peut pas nier les spécificités mises en place par chacune des unités qui le composent.

Les points mis à l'ordre du jour nous semblent encore trop insuffisants face au plan d'urgence nécessaire pour la PJJ, c'est pourquoi il ne nous apparaît ni utile ni favorable aux professionnel.le.s de siéger à cette instance. Nous ne siégerons donc pas à ce CSA : cette instance n'est plus un lieu de défense de nos métiers, de notre mission ni des professionnel.le.s. C'est pourquoi la mobilisation doit continuer dans des assemblées générales, des rassemblements, des journées de grève. C'est là que nous améliorerons nos conditions de travail.